

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 256

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 13 TER

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« accord »,

le mot :

« avis ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.